

dit dans mon budget qu'à la suite des instances qui m'avaient été faites par toutes sortes de groupements du pays, j'estimais important que les Canadiens achètent des actions et qu'ils participent davantage au développement industriel du Canada en investissant. Vous faites un véritable investissement lorsque vous achetez des actions, tout comme lorsque vous prêtez de l'argent ou faites d'autres placements.

Je tiens à rappeler au député que nous avons examiné avec un soin particulier la situation des agriculteurs et des propriétaires de maison en les exemptant de l'impôt sur les gains en capital dans certaines circonstances précisées dans la loi.

En ce qui concerne cette proposition, je le répète, ce système a été mis au point après de nombreuses consultations et il a été extrêmement bien accueilli dans l'ensemble du pays.

LES PROBLÈMES DE TRÉSORERIE DES SOCIÉTÉS

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. La plupart des entreprises qui ont survécu à la récession ont des problèmes de trésorerie. Leurs bénéfices non répartis et leurs comptes de capital sont tombés à des niveaux dangereux. Si la relance était, ne serait-ce que très légèrement, entravée, bon nombre de ces sociétés feraient faillite. Vu que le gouvernement compte sur le secteur privé pour réduire le taux de chômage, le ministre envisage-t-il de prendre des mesures fiscales pour résoudre le problème de trésorerie de ces sociétés dont la situation est précaire et présentera-t-il ses solutions dans une modification à la loi de l'impôt sur le revenu dans l'avenir immédiat?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'invite mon honorable collègue à prendre connaissance du budget d'avril dans lequel nous avons abordé cette question de front. Ainsi, le rapport d'endettement des sociétés du pays s'est grandement amélioré depuis quelques mois, grâce aux mesures qui ont été annoncées dans le budget et aux initiatives que diverses sociétés ont déjà prises à la suite de ce budget. J'invite mon honorable collègue à se familiariser avec les nombreuses dispositions du budget qui touchent à cette question. Je puis lui assurer que le projet de loi lui-même devrait être présenté à la Chambre sous peu, et j'espère qu'il lui accordera son soutien inconditionnel malgré l'opposition de son voisin de banquette. Je suis heureux de voir que la vision de mon honorable collègue est beaucoup plus large que celle de son voisin.

M. Kempling: Il ne vous sert à rien de nous monter les uns contre les autres, Marc.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'ALLOCATION DU COÛT EN CAPITAL

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des

Finances. J'ai lu le budget et toutes les dispositions qu'il renfermait. Il ne résout en rien le problème de trésorerie qui afflige de nombreuses entreprises canadiennes. L'ex-ministre des Finances, dans son budget de novembre 1981, a introduit de nouvelles règles sur l'allocation du coût en capital qui ont grandement nui à la marge brute d'autofinancement et à la rentabilité de la plupart des entreprises. Vu que la productivité et les profits vont de pair et que de nombreuses entreprises ont retardé indéfiniment l'achat de nouvelles machines permettant d'augmenter la productivité, à cause justement de ces règles sur l'allocation du coût en capital, le ministre étudie-t-il cette question et présentera-t-il une modification à la loi de l'impôt sur le revenu dans l'avenir immédiat, afin de résoudre ce problème?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): En fait, madame le Président, j'ai pris des mesures pour régler cette question dans le budget en prévoyant le report des pertes sur les trois années antérieures et les sept années suivantes. Le monde des affaires a jugé cette disposition extrêmement utile pour remédier à la situation.

M. Kempling: Vous devez perdre de l'argent pour pouvoir en profiter, n'est-ce pas?

M. Lalonde: En outre, j'invite mon collègue à se reporter aux diverses dispositions du budget que je ne peux malheureusement pas, parce que je n'en ai pas le temps, lui énumérer au cours de la période des questions.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS—LA RECOMMANDATION DU CONSEIL D'ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ce problème de liquidités frappe non seulement les milieux d'affaires canadiens, mais l'homme de la rue aussi.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans une lettre en date d'hier, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national exhorte le gouvernement à prolonger l'application de son programme actuel de restrictions des revenus des travailleurs et ce afin de les réduire encore plus, et l'invite à éviter de prendre de nouvelles mesures de création d'emplois.

Le ministre des Finances peut-il annoncer dès aujourd'hui même, pour la gouverne de la Chambre et des Canadiens, qu'il ne tiendra pas compte de ce genre de conseils et qu'il reconnaît que la création d'emplois est le problème le plus pressant de nos jours au Canada. Pour ce qui est de la lettre du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, fera-t-il savoir à ses auteurs ce qu'il en pense et leur dira-t-il qu'il n'en tiendra nullement compte?